

## Communiqué de presse

### INAUGURATION DU TRILOGIPOINT ET DE LA 4<sup>ème</sup> ECLUSE DE LANAYE

#### ***Deux atouts majeurs pour le développement économique de la Wallonie !***

13-11-2015

Ce vendredi 13 novembre, Paul MAGNETTE, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Maxime PREVOT, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics et des Voies hydrauliques, Jean-Claude MARCOURT, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Economie, le Service public de Wallonie et la SOFICO ont eu le plaisir d'inaugurer le Trilogiport et la 4<sup>ème</sup> écluse de Lanaye en présence notamment de sa Majesté le Roi, de Mélanie SCHULTZ VAN HAEGEN, Ministre néerlandaise des Infrastructures et de l'Environnement, et de la représentante de la Commissaire européenne des Transports.

Situé au cœur de l'Europe, le réseau fluvial wallon est idéalement situé pour servir de base arrière aux Ports maritimes d'Anvers, de Rotterdam, du Havre et de Dunkerque grâce au projet Seine-Escaut. Intégrer le réseau fluvial wallon dans les corridors européens est par conséquent essentiel pour poursuivre le développement économique de la Wallonie.

Composé de **450 km de voies navigables**, le réseau navigable wallon permet le transport annuel de plus de **40 millions de tonnes de marchandises**. Il s'agit donc d'un **outil économique majeur et générateur d'emplois**. Actuellement, **près de 400 sociétés, employant plus de 15.000 personnes**, sont établies sur des terrains portuaires régionaux et développent donc leurs activités au départ de nos voies navigables.

**Pour Paul MAGNETTE**, Ministre-Président du Gouvernement wallon, « *Les vastes chantiers inaugurés, à Lanaye et à Liège, révèlent à la fois le haut degré d'investissement des autorités wallonnes dans le domaine du transport fluvial et la qualité des relations qui unissent les partenaires. Ce projet est un enjeu capital pour la Wallonie dont les entreprises voient 70 % de leur chiffre d'affaires réalisé à l'exportation et qui, tout entière, vit de ses relations avec l'extérieur. Rien d'étonnant donc à ce que la stratégie wallonne retienne comme prioritaires ces éléments structurants du transport et de la logistique, tant dans le Plan Marshall, qu'au sein de la dynamique des pôles de compétitivité ou dans la stratégie de gestion des Fonds structurels. Ces instruments de notre redéploiement et de notre réindustrialisation misent, tous, résolument sur nos atouts et les secteurs où nous pouvons nous affirmer au niveau européen. Ils se fondent, tous, sur une approche durable du développement économique. Et ils affirment, tous, notre orientation internationale.* »

**Pour Maxime PREVOT**, Ministre wallon des Travaux publics et des Voies hydrauliques, « *la modernisation du réseau fluvial wallon, via notamment le développement de plateformes multimodales comme le Trilogiport et la mise à gabarit du réseau est primordiale afin de réaffirmer la position stratégique de la Wallonie en tant que nœud intermodal européen majeur. Mon objectif est d'augmenter l'utilisation de la voie d'eau de l'ordre de 10 % d'ici 2020 afin de*

*poursuivre le développement économique de notre région, de soulager davantage le réseau routier (diminution des embouteillages, amélioration de la sécurité routière, ...), de restreindre ainsi les émissions de CO2 produites par le transport routier et d'accroître la qualité de vie de l'ensemble des Wallonnes et des Wallons. »*

**Pour Jean-Claude MARCOURT**, Ministre de l'Economie et de l'Innovation, « *Je tiens à souligner le rôle essentiel de levier économique qu'incarne l'écluse de Lanaye. En désenclavant les voies fluviales wallonnes, ce nouvel ouvrage d'art va permettre d'accélérer le processus de redéploiement économique de la Wallonie toute entière. Nous misons sur une augmentation du trafic entre le port de Rotterdam et la Wallonie et, ce faisant, de l'activité commerciale. L'écluse de Lanaye est un maillon essentiel dans le paysage économique du bassin liégeois ; il permet très concrètement le déploiement du Trilogiport et confirme ainsi le rôle essentiel de Liège comme plateforme multimodale stratégique au coeur de l'Euregio. »*

## **I. LE TRILOGIPORT**

Initié en 2003, le vaste projet du Trilogiport, piloté par le Service public de Wallonie (Direction Générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques) et le Port Autonome de Liège, s'inscrit dans le cadre du **redéploiement économique de la Wallonie**.

Situé stratégiquement, le Trilogiport dispose d'un accès facile et rapide aux principales villes européennes et deviendra dans un avenir proche un **véritable « pôle logistique » au cœur de l'Europe**. Il dispose en effet d'excellentes connexions avec les ports maritimes d'Anvers (à 14h de navigation), de Rotterdam (à 24h de navigation) et de Dunkerque (à 48h de navigation). Il se trouve également au carrefour d'un important réseau autoroutier et ferroviaire permettant une liaison aisée avec Paris (3H30), Aix-la-Chapelle (30 min), Anvers (1H15), Bruxelles (1H), Cologne (1H15) et Maastricht (15 min).

Cette **plateforme trimodale (eau-rail-route)** de près de **120 hectares** vise à attirer des entreprises utilisatrices de la voie d'eau et de la voie ferrée ainsi que des grands centres de distribution européens et internationaux présentant une activité à haute valeur ajoutée. Au total, le Trilogiport devrait créer environ **2.000 emplois directs et indirects**.

Après 3 années de travaux, le Trilogiport va enfin pouvoir être mis en service et sera **opérationnel dès le début de l'année 2016**.

Au niveau du potentiel de transport par la voie d'eau et la voie ferrée, il s'agit de **200.000 conteneurs par an qui pourront être transportés par bateau et par train**, soit entre 3 et 4 millions de tonnes de marchandises, c'est à dire l'équivalent de **plus de 150.000 camions qui ne transiteront plus sur les routes** entre Anvers et Liège. En reportant ce transport vers la voie d'eau et le rail, c'est la mobilité, la sécurité routière et l'environnement qui en ressortiront gagnants.

Les accès ferroviaires via Chertal, permettant au Trilogiport de bénéficier des voies ferrées, ont été permis grâce à la signature, le 28 octobre dernier, d'une convention entre le Ministre Maxime PREVOT pour la Wallonie, Arcelor Mittal Belgium et le Port Autonome de Liège.

En ce qui concerne les **investissements**, des fonds ont été alloués par la Wallonie (SPW-DGO2 et le Plan Marshall) et le FEDER. Au total, le coût de l'ensemble des travaux du Trilogiport s'élève à **55 millions €** dont 9 millions € de fonds européens.

Concrètement, **les travaux** ont consisté en :

- **la construction de la plate-forme multimodale** en tant que telle : terrassement (920.000m<sup>2</sup>), égouttage (12 km de réseaux), impétrants, dépollution des sols, réalisation de bassins de la zone d'intégration paysagère et de pertuis pour la canalisation du ruisseau, pose de rails de chemin de fer entre le Trilogiport et le site de Chertal, réalisation de l'infrastructure du terminal à conteneurs, ...
- **l'aménagement des voiries et des accès routiers** : réalisation d'un demi-échangeur sur l'E25 à Hermalle-sous-Argenteau, du pont au-dessus de la Meuse et de l'autoroute et de la voirie de liaison jusqu'à la N618, créations de ronds-points, parkings, équipements, déplacement et prolongation du RAVeL, ...

**Les terrains de la plateforme** ont été répartis comme suit :

- **Un terminal trimodal à conteneurs** (15 ha) concédé à Dubai Ports World (troisième opérateur portuaire mondial). Ce terminal à conteneurs, situé le long du Canal Albert, sera réservé à l'activité de chargement et de déchargement des bateaux ;
- **Une zone logistique** (40 ha) concédée à deux sociétés : D.L. Trilogiports Belgium et Warehouses De Pauw. Dans des halls logistiques de dernière génération, eux-mêmes concédés à divers entrepreneurs, les marchandises seront stockées, traitées, reconditionnées et réorganisées avant de repartir ensuite dans toute l'Europe par bateau, par train ou par camion;
- **Des terrains portuaires** (22 ha) qui ont un accès direct au Canal Albert pour développer l'activité économique portuaire ;
- **Une zone de services tertiaires** (1 ha) qui regroupera des services de bureaux, de douane, ..., nécessaires au développement économique de la plateforme ;
- **Une zone d'intégration environnementale** (39 ha) qui comprendra des espaces verts, des jardins communautaires, des espaces de promenade, ... Ce soin particulier a été apporté à l'aménagement paysager du site dans un souci de bien-être de l'ensemble des citoyens.



En résumé, pour le Ministre Maxime PREVOT, le Trilogiport est une réalisation capitale qui permettra :

- d'accroître le potentiel wallon de logistique à haute valeur ajoutée ;
- d'accueillir de nouveaux investisseurs dynamiques ;
- de créer 2000 emplois ;
- de soulager le réseau routier grâce au report du tonnage transporté par la route vers la voie d'eau et le rail.

## **II. LA 4<sup>ème</sup> ECLUSE DE LANAYE**

Datant de 1934, le site éclusier de Lanaye, ensemble d'écluses situé à la frontière néerlandaise, constitue un lien essentiel qui permet aux bateaux de navigation intérieure d'accéder à la Meuse néerlandaise et au grand port de Rotterdam ou à l'ensemble des bassins du Rhin et du Danube vers l'Allemagne. Venant du nord, le site de Lanaye ouvre la voie vers la Meuse liégeoise, le réseau wallon et au-delà vers le canal Albert en direction d'Anvers ou vers la France.

Chaque année, ce sont près de **11 millions de tonnes de marchandises qui transitent par le site éclusier de Lanaye.**

Comptant trois écluses construites dans les années 60, les travaux de construction d'**une 4<sup>ème</sup> écluse**, menés par la SOFICO et le Service public de Wallonie (Direction Générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques), ont démarré sur le site en juin 2011 et se sont terminés en juin 2015. Après divers tests de fonctionnement, celle-ci est à présent pleinement opérationnelle, 20 ans après l'accord de collaboration signé entre la Wallonie et les Pays-Bas.

Longue de 225 mètres, large de 25 mètres avec une dénivellation de 13,7 mètres, cette nouvelle écluse s'avère nécessaire **pour faire face à l'augmentation du trafic et du volume de transport, pour améliorer la mobilité en supprimant au maximum les temps d'attente et pour homogénéiser la taille des écluses sur la Meuse entre Namur et Liège.** Ainsi, les deux écluses au gabarit de 600 tonnes et l'écluse pouvant accueillir des bateaux jusqu'à 2.000 tonnes ont été complétées par une quatrième de **grand gabarit** (9.000 tonnes) qui permet, en une manœuvre, le passage simultané de 2 convois de 4.500 tonnes ou de 4 bateaux de 2.000 tonnes.

La nouvelle écluse de Lanaye devrait permettre **le transport de 500.000 tonnes de marchandises supplémentaires par an.**

Outre l'apport économique de ces travaux qui bénéficieront notamment au Port Autonome de Liège, et par conséquent au Trilogiport, une attention particulière a été accordée au respect de l'environnement. De manière à limiter les pertes en eau, **une station de pompage** a été installée pour compenser la consommation de toutes les écluses sur base hebdomadaire. De plus, **une centrale hydro-électrique** a été associée à l'écluse pour produire de l'électricité renouvelable lorsque le débit de la Meuse est suffisant. Elle permet de produire jusqu'à 2.300 kW par turbinage de l'eau du canal. Enfin, un chaînon manquant du **RAVeL** a également été réalisé à travers la gravière de Nivelles, ce qui a nécessité un projet d'assainissement, le site ayant servi de dépôt pour des matériaux de construction dans le passé.

Pour Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et des Voies hydrauliques : *« Ce site, sur lequel transite déjà 25% du transport annuel par voie d'eau en Wallonie, va devenir un point de passage essentiel pour le réseau européen des voies navigables. De par sa position charnière à la croisée des voies fluviales européennes, les écluses de Lanaye constituent un outil économique majeur dans le paysage des infrastructures wallonnes. »*

Pour Mélanie SCHULTZ VAN HAEGEN, Ministre néerlandaise des Infrastructures et de l'Environnement : *« Aujourd'hui, nos deux pays montrent à nouveau pourquoi ils sont à la pointe de la logistique européenne, comment ils renforcent la position de l'Europe dans l'économie globalisée et boostent sa compétitivité. Cette région continue de consolider sa position de plate-forme logistique de référence en Europe. La Belgique et les Pays-Bas sont donc bien "la" porte d'entrée en Europe. »*

Au total, le coût global du chantier s'élève à 153 millions € dont :

- **115 millions € financés par la SOFICO**, maître d'ouvrage du chantier, avec l'aide d'un prêt de la BEI\*, la Banque européenne d'investissement, à concurrence de maximum la moitié de l'investissement \* ;
- **28 millions € financés par la Commission européenne** dans le cadre du programme RTE-T, le réseau transeuropéen de transport
- **10 millions € financés par les Pays-Bas** vu le caractère transfrontalier du projet.

\* Au total, le financement assuré par la Banque européenne d'investissement pour les écluses de Lanaye, d'Yvoz-Ramet et le dragage d'approfondissement de la Meuse s'élève à 125 millions €.

Pour la Banque européenne d'investissement, « le bras financier de l'UE et son vice-président Pim van Ballekom, c'est une priorité de promouvoir les moyens de transport les plus économiques et durables. C'est à ce titre que la BEI s'est engagée à long terme avec la Sofico et les autorités wallonnes. La navigation intérieure est l'un des modes de transport les plus performants dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte et pour les bénéfices économiques qui en découleront, l'ouverture de l'écluse de Lanaye est une étape importante pour la région. »



Le Ministre Maxime PREVOT se réjouit de ces deux nouveaux atouts majeurs pour le développement économique de la Wallonie. C'est l'amélioration de la mobilité sur toutes les voies hydrauliques qui est ainsi poursuivie. Depuis le début de la législature, le Ministre entend investir davantage dans la mise à niveau du réseau fluvial. Il lancera d'ailleurs prochainement (décembre 2015) **le Plan Infrastructures** prolongeant de la sorte le volontarisme gouvernemental en matière d'entretien et d'investissement des infrastructures wallonnes.

